

est leader de son parti à la Chambre des communes et que pendant la séance de ce matin, sauf erreur, il a pris la parole au moins trois fois. Le président a le devoir d'accorder la parole à différents députés, peu importe dans quelle partie de la Chambre ils siègent et si l'honorable député n'a pas obtenu la parole aussi rapidement qu'il l'aurait voulu, je ne puis que le prier de m'excuser.

**L'hon. M. Churchill:** J'aimerais simplement signaler, monsieur l'Orateur, qu'il y a 95 députés dans le parti de l'opposition officielle.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il y a dix jours, j'ai posé une question au ministre au sujet de manœuvres militaires aux États-Unis et j'aimerais savoir si le ministre a eu le temps de trouver la réponse à cette question.

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Oui, monsieur l'Orateur. L'honorable représentant parlait des manœuvres appelées *Desert Strike*. Je puis confirmer qu'elles auront lieu, mais aucun membre des forces armées canadiennes n'y participe à titre d'observateur.

**L'hon. M. Churchill:** Puis-je demander au ministre pourquoi il a fallu attendre si longtemps la réponse?

**L'hon. M. Hellyer:** Je pense bien, monsieur l'Orateur, que l'honorable représentant sait que j'ai la réponse depuis deux ou trois jours. Toutefois, les périodes de questions sont très longues et très chargées et il n'a pas été facile de prendre la parole pour fournir la réponse.

**L'hon. M. Churchill:** Puis-je demander au ministre pourquoi, depuis six jours, il n'a pas cherché à obtenir que l'Orateur lui accorde la parole pour répondre à cette question? J'ai noté toutes ses présences à la Chambre et j'ai pu voir qu'il ne cherchait pas à répondre à la question.

**M. Pigeon:** La même vieille cliqué.

## L'ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE

### LE COLUMBIA—APPROBATION DE LA RATIFICATION DU TRAITÉ

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 4 juin, sur la motion de l'honorable M. Martin ainsi conçue:

La Chambre est d'avis qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la ratification du traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la mise en valeur, entreprise conjointement, des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, signé à Washington le 17 janvier 1961, et l'entrée en vigueur, par voie de conséquence, du protocole y annexé, joint à un Échange de notes, signé à Washington le 22 janvier 1964, et que cette Chambre donne à cet égard son assentiment.

**M. Colin Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les îles):** Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui me restent, j'exposerai brièvement la série d'événements qui a eu pour résultat la modification des projets du gouvernement du Canada concernant le traité en cause.

Il a été très difficile, au comité, d'obtenir des témoins du gouvernement des déclarations nettes et sans équivoque au sujet de la façon dont se sont déroulées les négociations. Mais il est devenu évident, qu'à un moment au moins, l'autre projet qui a trait à la dérivation Bull-Luxor, à la suppression du barrage dans le cours supérieur de l'Arrow et à la construction du barrage dans le cours inférieur de l'Arrow à Murphy formait la base des projets présentés par le Canada aux États-Unis. Ces projets ont été, soit dit en passant, approuvés par les deux sections de la Commission conjointe internationale.

Il semblerait qu'à ce moment-là, le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait une intervention qui interdisait d'appliquer ce projet. Des nouvelles ont paru ensuite dans les journaux—nouvelles qui n'ont d'ailleurs jamais été réfutées—au sujet de la confusion complète qu'a semée dans l'équipe des négociateurs canadiens cette intervention du gouvernement de la Colombie-Britannique. A mon avis, il faudrait chercher à connaître la raison éventuelle d'une pareille intervention. Le projet présenté alors aurait—si l'on en croit l'étude d'ingénieurs de Montréal en cause—produit du courant le meilleur marché possible. Il prévoyait la régularisation des crues devant répondre aux conditions des États-Unis et aurait formé la base des ententes financières à conclure avec les États-Unis au sujet des avantages d'aval. Il semble étrange que la Colombie-Britannique ait fait pareille intervention, et il faut tâcher d'en découvrir le motif.

A mon avis, cette raison ne peut être que la grande préoccupation, de M. Bennett à ce moment-là, par son projet de la rivière de la Paix pour lequel il était essentiel de s'assurer qu'il n'y aurait pas de production immédiate de courant électrique dans le réseau du Columbia, même si le courant produit par ce réseau aurait été, de l'avis de tous les spécialistes, la source d'énergie la moins coûteuse pour le secteur industriel situé dans la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique. Si l'énergie produite par l'exploitation de la rivière de la Paix avait permis au gouvernement provincial de fournir du courant à bon marché aux régions méridionales de la province, il y aurait là un argument valable. Plusieurs rumeurs circulaient—d'ailleurs infondées du